



## Les conséquences des lois sur les allergies alimentaires pour les écoles canadiennes

**Les allergies alimentaires sont-elles juridiquement considérées comme une incapacité, et les interdictions d'aliments à l'échelle de toute une école sont-elles imposées par les lois pour protéger les élèves allergiques?**

### Chercheurs principaux

**BLAKE MURDOCH**

Faculté de droit  
Université de l'Alberta

**TIMOTHY CAULFIELD**

Faculté de droit  
Université de l'Alberta

**ERIC ADAMS**

Faculté de droit  
Université de l'Alberta

### Référence

Murdoch B, Adams EM, Caulfield T. « The Law of Food Allergy and Accommodation in Canadian Schools ». *Allergy, Asthma & Clinical Immunology*.

### Mots clés

allergie alimentaire, politiques sur les allergies, anaphylaxie, politiques scolaires, droits de la personne, incapacité, handicap, déficience physique, interdiction d'aliments

## À quoi sert cette recherche?

Les allergies alimentaires sont passablement courantes au Canada. De nombreux enfants d'âge scolaire sont allergiques à un ou plusieurs aliments, en particulier les arachides, les noix, les produits laitiers et les œufs. Les allergies alimentaires provoquent une réaction démesurée du système immunitaire, ce qui, dans certains cas, peut entraîner une réaction allergique grave et potentiellement mortelle : l'anaphylaxie.

À cause de ce risque, les gouvernements et les conseils scolaires ont mis en place des lois et des politiques pour assurer une planification et prescrire des interventions à l'égard des allergies alimentaires en milieu scolaire.

Il y a une controverse autour de la pratique qui consiste à interdire des aliments à l'échelle de toute une école afin de prendre des mesures d'accommodement bénéfiques pour les élèves allergiques. Certains sont partisans des interdictions alimentaires en tant que moyen de protéger les enfants allergiques contre une exposition accidentelle à des allergènes alimentaires, tandis que d'autres considèrent que ces interdictions limitent de façon inéquitable les choix alimentaires des élèves non allergiques. Certains parents d'enfants allergiques à des aliments ont eu recours aux tribunaux provinciaux des droits de la personne pour que soient entendues leurs inquiétudes face aux pratiques adoptées par les écoles en matière d'accommodement des élèves souffrant d'allergies alimentaires.

Dans cette étude, les chercheurs avaient pour objectif de mieux comprendre les lois et les politiques canadiennes qui influent sur la gestion des allergies alimentaires à l'école. Ils voulaient savoir si une allergie alimentaire est juridiquement considérée comme une incapacité et si les interdictions alimentaires sont imposées par les lois pour protéger les élèves allergiques.

## Qu'ont fait les chercheurs?

Les chercheurs ont colligé et analysé les lois, les politiques sur les droits de la personne et les précédents juridiques en ce qui concerne les allergies alimentaires en milieu scolaire.

En premier lieu, ils ont examiné les lois et les politiques applicables. Au Canada, le pouvoir d'édicter des lois est réparti entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le fédéral a la responsabilité d'établir des lois garantissant les droits de la personne lorsque les citoyens ont accès à des services publics comme les écoles. Les provinces ont la responsabilité de mettre en place des lois de portée générale sur les



## Research SKETCHES

ResearchSKETCHES est un programme du Réseau des allergies, des gènes et de l'environnement (AllerGen).

ResearchSKETCHES traduit les résultats des travaux de recherche financés par AllerGen sous forme de résumés simples et en langage clair accessible dans le but de diffuser les conclusions de ces recherches auprès d'un large public profane.

**Pour communiquer avec nous:**

 [info@allergen-nce.ca](mailto:info@allergen-nce.ca)

 [AllerGen\\_NCE](https://twitter.com/AllerGen_NCE)

droits de la personne, des lois sur l'éducation et l'administration des écoles, ainsi que des commissions des droits de la personne ayant le pouvoir d'élaborer des politiques connexes à ce domaine. Ces lois et ces politiques s'appliquent notamment dans les écoles. Souvent, il y a des chevauchements entre les lois fédérales et provinciales.

Ensuite, les chercheurs ont étudié les précédents juridiques canadiens. Au Canada, les lois sont interprétées et appliquées par les cours et les tribunaux, ce qui explique que, pour comprendre les lois, il faut aussi examiner les actions en justice qui ont créé des précédents. Un précédent est un principe juridique qui est énoncé une première fois par un tribunal et qui est ensuite appliqué par les tribunaux qui instruisent des actions en justice où les enjeux ou les faits sont similaires.

Afin de recenser les précédents, les chercheurs ont colligé et analysé des affaires judiciaires pertinentes instruites par des tribunaux comme la Cour suprême du Canada et les tribunaux provinciaux des droits de la personne.

Après avoir examiné les lois fédérales et provinciales, ainsi que les précédents juridiques pertinents, les chercheurs ont tiré des conclusions sur la façon dont ces lois s'appliquent aux allergies alimentaires dans les écoles.

## Qu'ont découvert les chercheurs?

### L'ALLERGIE ALIMENTAIRE EN TANT QU'INCAPACITÉ

L'allergie alimentaire est juridiquement considérée comme une incapacité, même pour les personnes qui ont seulement de légères réactions allergiques. Les chercheurs ont trouvé des affaires judiciaires dans lesquelles les tribunaux avaient clairement établi que l'allergie alimentaire est une incapacité.

La *Charte canadienne des droits et libertés*, qui fait partie intégrante de la *Constitution canadienne*, confère à toute personne le droit de ne pas être l'objet d'une discrimination, y compris une discrimination fondée sur une incapacité. Les lois provinciales sur les droits de la personne en font autant et, de concert avec les précédents juridiques, tous ces éléments de droit forment une définition générale de ce qu'est l'incapacité.

Puisque l'allergie alimentaire constitue une incapacité, cela déclenche l'obligation légale, pour les écoles, de faire en sorte que les enfants allergiques à des aliments soient traités de façon équitable à l'école et ne soient pas victimes de discrimination en raison de leur allergie. Par exemple, faire manger seul un élève qui a une allergie alimentaire à cause de cette incapacité pourrait être considéré comme un traitement inéquitable, car cela pourrait conduire à de l'isolement social.

Au lieu de cela, les écoles doivent trouver des accommodements pour protéger les élèves allergiques. Les provinces ont adopté des lois qui précisent les types de planification et de formation que les écoles doivent assurer et les procédures qu'elles doivent mettre en place afin de prendre des mesures d'adaptation pour les élèves allergiques à des aliments sans faire de discrimination à leur endroit. Souvent, les écoles ont mis en place des politiques prescrivant le lavage supervisé des mains et le lavage des tables après le repas, ou encore la création de zones exemptes d'allergènes.

## LES INTERDICTIONS D'ALIMENTS

Les affaires judiciaires canadiennes les plus pertinentes dans le domaine des droits de la personne, en ce qui concerne l'interdiction des allergènes alimentaires, ont conclu que de telles interdictions ne sont pas obligatoires en vertu des lois.

Cette conclusion a été tirée parce que de récentes preuves scientifiques ont montré que les interdictions d'aliments dans des lieux publics peuvent ne pas contribuer efficacement à réduire le nombre de réactions allergiques graves par rapport aux lieux publics où ces aliments ne sont pas interdits. Si les preuves scientifiques changent à l'avenir, les dispositions législatives concernant l'interdiction d'aliments pourraient changer elles aussi.

## Comment cette recherche peut-elle être utilisée?

Ces conclusions contribueront à éclairer les élèves, les parents, les enseignants et les responsables des conseils scolaires qui participent aux discussions, aux controverses et à la prise des décisions concernant les politiques relatives aux allergies dans les écoles de leur collectivité.

Les chercheurs soulignent qu'il n'existe pas de modèle définitif unique de la gestion des allergies alimentaires. Les écoles qui souhaitent élaborer des politiques judicieuses, efficaces et respectueuses des droits de la personne en matière d'allergies devraient prendre en considération le contexte dans leur propre environnement scolaire, ainsi que les récentes recherches scientifiques sur les meilleures pratiques de sécurité et de gestion en ce qui a trait aux allergies.

**Les lois sont claires : l'allergie alimentaire constitue une incapacité et exige que l'on prenne des mesures d'adaptation, mais pour l'heure, les interdictions d'aliments ne sont pas imposées par les lois.**